

recherche et du développement. Ensuite, au niveau d'une fiscalité qu'on modifie d'une manière aberrante et qui paralyse l'esprit d'entreprise. Enfin, le peu de cas que l'on fait de l'esprit d'entreprise qui anime les petits hommes d'affaire, les agriculteurs et les pêcheurs. Ces gens-là qui risquent leur vie, qui se lèvent tôt, et qui n'hésitent pas à travailler une heure de plus ou à marcher un mille de plus incarnent cet esprit d'une façon exemplaire. On devrait les récompenser, au lieu de les punir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est tout dire. On a presque réussi à faire perdre aux Canadiens leur esprit d'entreprise, cette lueur de génie qui sommeille en chacun de nous et qui nous pousse un jour à bâtir des collectivités, à mettre en valeur les ressources de notre pays, à prendre soin de notre famille et à préparer pour nos enfants un meilleur avenir. Tout cela entre dans notre vision du Canada.

Je me souviens de l'époque où j'ai grandi à Baie-Comeau. Après avoir travaillé toute la journée à la papeterie, mon père trimait encore pendant quatre heures tous les soirs. Il avait un second emploi. C'est que ma mère avait besoin d'argent pour élever ses six enfants. Sur les quatre heures de paie, trois revenaient à ma mère et l'autre au gouvernement. Si mon père était encore vivant aujourd'hui, il n'oserait plus travailler ainsi parce que trois heures iraient au gouvernement et une seule à ma mère. Voilà ce qui ne va pas dans le système actuel. Et aussi voilà ce qui ne va pas au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons perdu de bonnes occasions, nous sommes tristes et amers. Nous sommes une nation meurtrie. Les humains sont réduits au rang de simples statistiques. Pourtant ils n'en sont pas. Nous avions rêvé de lendemains meilleurs, et nos rêves se sont évanouis. Certaines catégories de citoyens sont totalement négligées. Et nous éprouvons une sorte de fierté par procuration en les affublant de nouvelles appellations: les minorités visibles, les mères ou les femmes actives. Ce sont des tragédies humaines que nous découvrons chaque jour et le gouvernement semble s'en occuper dans la limite du possible. Je sais que ce n'est pas facile. Je le dis en faisant abstraction de tout esprit de parti. Comme certains observateurs perspicaces du parti libéral l'ont dit, il arrive parfois qu'un gouvernement soit au pouvoir pendant trop longtemps. Il s'épuise en quelque sorte, se vide de toute substance.

Pourtant, un nouvel espoir, de nouvelles perspectives et de nouvelles promesses pointent à l'horizon. Il nous faudra revenir à certaines vérités fondamentales, essentielles à la gouverne de toute société civilisée. Nous constituerons un gouvernement favorable à l'épanouissement des individus, au partage des biens et à la récompense, et non à la punition, du travail accompli.

[Français]

Il existe également, et je m'appête à terminer, monsieur le Président, cette obligation de faire preuve de tendresse envers les moins bien nantis de notre société. Il s'agit d'une obligation absolument sacro-sainte vis-à-vis des pauvres, des moins bien

nantis, et des personnes âgées. Cela constitue également une partie absolument indispensable de notre caractère national.

[Traduction]

Monsieur le Président, je voudrais pouvoir faire les louanges du gouvernement après trois ans et demi d'efforts, mais je constate malheureusement que je ne peux pas. Par conséquent, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

La Chambre a le regret de faire savoir à Votre Excellence que votre gouvernement, en raison de son incapacité d'exercer le leadership nécessaire et de donner au pays l'orientation qu'il faut pour mener les affaires économiques et sociales de la nation, a maintenant perdu la confiance de la Chambre et des Canadiens. En conséquence, la Chambre exige que des élections soient déclenchées, conformément aux coutumes, pratiques et traditions du Canada, selon lesquelles des élections générales sont tenues au moins tous les quatre ans.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je constate que le député de Central Nova (M. Mulroney) revient à la Chambre. Sauf erreur, le Règlement permet d'avoir une période de questions et réponses de dix minutes après les discours. Je voudrais poser une question au chef de l'opposition sur les observations qu'il a faites ce matin. J'ai remarqué qu'il a . . .

M. Thacker: C'est antiréglementaire.

M. Blaikie: Non, ce n'est pas antiréglementaire. Le chef de l'opposition a parlé du financement de l'assurance-maladie. Je voudrais lui demander . . .

[Français]

M. Pinard: Monsieur le Président, je présume que vous allez consulter les fonctionnaires au Bureau et nous dire si, à la suite d'une intervention comme celle qu'a faite le chef de l'Opposition et à la suite de celle du très honorable premier ministre, une période de questions de dix minutes est allouée ou non. Le Règlement n'est pas très clair à ce sujet. Lorsque le Règlement traite de la période de questions de dix minutes, c'est à la suite des discours d'une durée de vingt minutes. Comme le chef de l'Opposition, en l'occurrence, et le très honorable premier ministre ont une période de temps illimitée, j'aimerais à tout le moins que vous nous rassuriez quant au Règlement et que nous sachions à quoi nous en tenir pour l'avenir.

M. le vice-président: L'honorable ministre a invoqué le Règlement . . .

[Traduction]

Je cite un passage de l'article 42(7) du Règlement:

Toutefois, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée . . .

C'est ce que dit le Règlement. Néanmoins dans la pratique, la courtoisie veut que cette période de questions n'ait pas lieu. A strictement parler, le député a le droit de poser une question.